

Plan Local d'Urbanisme
Document graphique n°4.2.b1
Plan de zonage
Zones bâties_Secteur Ouest
Echelle 1/2000ème

Projet arrêté le 7 décembre 2023

Projet approuvé le 10 février 2026

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Coulommiers
Pays de Brie



Légende du document graphique

Informations

--- Limites communales

--- Chemins inscrits au PDIPR

--- Cours d'eau

--- cimetière

Zones

UA : Zone urbaine correspondant au centre ancien du bourg, de Champauger et de Champbron

UAp : Secteur patrimonial englobant le château

UB : Zone urbaine correspondant au tissu urbain périphérique

UC : Zone urbaine correspondant au tissu urbain diffus

UD : Zone urbaine à vocation artistique et culturelle correspondant aux anciennes installations industrielles désaffectées

UH : Zone urbaine regroupant les hameaux où les constructions nouvelles sont interdites

UX : Zone urbaine regroupant les activités économiques

AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

A : Zone agricole

N : Zone naturelle

Éléments du paysage identifiés (L151-23 du CU)

--- Zones humides

--- Fossé

--- Mares

--- Arbres isolés

--- Alignement arbres

--- Sentes

--- Espaces verts

--- Jardins

Éléments du patrimoine identifiés (L151-19 du CU)

--- Murs

--- Bati

--- Autres éléments du patrimoine

Identification

--- Commerces identifiés en application de l'Article L 151-16 du CU

--- Bâtiment identifié en application de l'article L151-11 du CU

Prescriptions

--- Plantations à créer

--- Espaces boisés classés

--- Lisières protégées

--- Secteur soumis à OAP sectorielle

--- Emplacements réservés

N°	Objet	Zone	Surface
1	Places de stationnement et extension des équipements sportifs	UB	13174
2	Places de stationnement et aire de covoiturage	UB	583
3	Places de stationnement	UB	523
4	Renforcement de la défense incendie (bâche)	N	202
5	Places de stationnement	UB	13358
6	Élargissement de la rue de la Grange aux Dîmes - 4m d'emprise	AU	530
7	Fossé et passage de réseaux	A	190
8	Sente pédonne	UB	128

0 100 200 m

